

A l'occasion des 1 000 ans de Solesmes



25 août 2010

Pèlerinage pour l'unité de la famille

Mis à jour le 12 juillet

Pèlerinage pour l'unité de la Famille

Mercredi 25 Août 2010

Réponses à vos questions

**Merci de vous inscrire même en dernière minute,
cela facilitera l'organisation.**

Etant donné le grand nombre de pèlerins nous vous recommandons d'arriver
avant 8h à Parcé sur Sarthe

Un pèlerinage pour qui ?

Toutes les personnes qui le souhaitent fêter le jubilé de l'Abbaye de Solesmes, quelle que soit leur situation de famille ou leur lieu d'habitation : jeunes, fiancés, familles, religieux, personnes handicapés, bref ... tous les baptisés et les non baptisés.

Pour le Jubilé de Solesmes, un décret du Vatican offre l'indulgence plénière aux pèlerins.

I. Organisation

Qui organise ce pèlerinage ?

Sous l'autorité de Dom Dupont, Père Abbé de Solesmes le comité d'organisation est composé de :

- Père Rochon - Moine
- Père Barbeau - Moine
- Frère Gérard - Moine
- Antoine d'Amécourt
- Jean et Bernadette de Clermont-Tonnerre
- François-Ferdinand et Anne Cochin
- Guy de Durfort
- Pascal et Marie Armelle Lelièvre
- Michel Pierre Méjane
- François et Isabelle de Rambuteau
- Jean-Marie Tissot

Ainsi que toute une équipe locale qui s'est mise au service de ce projet.

Les revues **Famille Chrétienne** et **Magnificat** sont partenaires du pèlerinage.

Réunion des responsables de l'organisation et des responsables de chapitres

Rendez-vous à Solesmes le dimanche 22 Aout

- 17h vêpres (si vous le pouvez)
- 17h 30 réunion à la Marbrerie.
- 19h pique-nique sur place au bord de la Sarthe, pour ceux qui le souhaitent.
Chacun apporte un plat, une boisson, son couvert...

Comment faire connaître cette initiative ?

Vous êtes le principal maillon de la diffusion de cet évènement !

Soit vous recevez le kit par internet et vous le transférez.

Soit vous téléchargez le kit sur le site de l'Abbaye et vous le transférez.

II. Inscriptions

Peut-on modifier son inscription ?

Oui, si vous vous êtes inscrit sur internet vous pouvez modifier votre inscription en activant le lien reçu dans l'e-mail de confirmation de votre inscription adressé par l'Abbaye.

Si vous vous êtes inscrit sur le document papier, vous pouvez renvoyer un formulaire complémentaire en indiquant en rouge la mention « modification ».

Je suis seul (e), puis-je m'inscrire ?

Oui bien sûr, vous êtes bienvenu et vous serez invités en arrivant à rejoindre un chapitre.

Que contient le Kit du pèlerinage et comment s'en servir ?

Le kit contient :

- **Un bulletin d'inscription** que vous pouvez soit remplir et renvoyer par la Poste mais le mieux est de vous inscrire directement sur internet. Si vous ne savez pas utiliser internet, c'est l'occasion de vous faire aider pas vos voisins à qui vous ferez découvrir le pèlerinage !
- **Une affiche** en noire et blanc pour annoncer le pèlerinage, à tirer sur papier et à mettre dans votre église, l'école de vos enfants, le presbytère de votre village...
- **Des tracts** en noirs et blancs à tirer sur papier pour distribuer à votre entourage et à la sortie de la messe (2 exemplaires par feuille A4)
- Et le document que vous êtes en train de lire.

III. Parcours et déroulement du pèlerinage

Le parcours du pèlerinage est-il difficile ?

Il est de 12 km sur terrain plat et ne présente aucun obstacle majeur.

Il comprend deux étapes, le matin, de Parcé-sur-Sarthe au sanctuaire de Notre-Dame du Chêne (7 km), et, l'après-midi, de La Chapelle du Chêne à Solesmes (5 km)

Je veux venir, mais je marche difficilement. Comment faire ?

Vous pouvez nous rejoindre en voiture à Notre-Dame-du-Chêne pour y réciter un chapelet pendant que les pèlerins marchent.

Vous les retrouverez ensuite pour la messe, le pique-nique et vous pourrez marcher 5 km l'après midi pour arriver à Solesmes.

Que se passe-t-il pendant la marche ?

Récitation du chapelet.

Chants.

Echanges sur le thème de l'unité de la famille à partir de questions posées sur le livret.

Possibilité de se confesser ou de rencontrer un prêtre pendant la marche.

Et les enfants mineurs ?

Les enfants mineurs seront sous la responsabilité de leurs parents ou d'un adulte référent muni d'une autorisation parentale obligatoire.

En cas de difficultés à suivre la marche, les parents sont invités à se poster sur le coté de la route pour attendre que la "voiture balai" les achemine vers l'arrivée.

Et les jeunes ?

Les jeunes pourront, s'ils le souhaitent, se regrouper dans des chapitres adaptés à leur âge et animés par eux.

Et les jeunes fiancés ?

Les jeunes fiancés ou jeunes mariés seront invités, si ils le souhaitent, à se regrouper dans des chapitres animés par eux.

Que faut-il apporter ?

Un chapelet.

Un bic.

Deux pique-nique (un pour le déjeuner, un pour le dîner).

Possibilité d'acheter sur place le pique-nique du dîner. Les tickets seront en vente le matin à l'arrivée à Parcé ou à l'heure du déjeuner à Notre-Dame-du-Chêne à prix quasi coûtant.

Un sac poubelle pour le pique-nique.

De l'eau (il sera possible de re-remplir vos bouteilles au cours de la marche).

Des chaussures de marche.

Un chapeau, des lunettes de soleil et vos lunettes pour lire.

Votre bonne humeur et la crème de protection !

Et si il pleut ...

Quelles sont les possibilités pour le pique-nique du soir ?

Possibilité d'acheter sur place le pique-nique du soir vendu à 3 €. (sandwich, dessert, bouteille d'eau)

L'achat des tickets pique-nique du soir se fera le matin en arrivant à Parcé ou à l'heure du déjeuner.

Ou bien, il est possible de laisser le pique-nique du soir dans les voitures, que vous irez rechercher à partir de 16h grâce à un co-voiturage (prévoir des glacières !)

Comment récupérer ma voiture laissée à Parcé-sur-Sarthe ?

Dès l'arrivée à Solesmes, un service de co-voiturage vous permettra de récupérer vos voitures restées à Parcé. Ce service sera organisé sur la place de l'Hôtel de Ville, à Solesmes

En cas d'urgence pour récupérer votre véhicule, un numéro de téléphone qui figurera sur le livret du pèlerin, vous permettra de joindre le responsable des parking.

Les parking à Notre-Dame-du-Chêne ainsi qu'à Solesmes sont à votre disposition.

Quelle est la logistique pour les sanitaires ?

Des sanitaires sont à votre disposition à Parcé, à Notre-Dame-du-Chêne et à Solesmes.

Que se passe-t-il pour les petits enfants entre 18h et 19h ?

Durant la rencontre avec Monseigneur Le Saux, Evêque du Mans, il n'y aura pas de prise en charge collective des petits enfants.

Que se passe-t-il pour les enfants entre 8 et 16 ans à partir de 16h ?

Cette journée sera l'occasion de faire découvrir la vie monastique aux enfants et adolescents : après la marche, à l'arrivée à Solesmes, les garçons entre 8 et 16 ans (environ) sont invités à partager un moment avec les moines dans la clôture.

Les filles du même âge pourront échanger avec les moniales dans leur parloir.

Y a-t-il une participation financière ?

Oui mais libre !

Pour couvrir les frais d'organisation de ce pèlerinage, votre participation financière est la bienvenue. Bien entendu, celle-ci ne saurait être un frein pour des familles en difficulté et chacun donne ce qu'il peut et veut !

1 - sur place à votre arrivée lors de la remise du livret, nous vous inviterons à faire un don.

2 - en versant un don à l'ordre de :

" Association des amis de Solesmes "

adresse postale :

ABBAYE DE SOLESMES
PELERINAGE DES FAMILLES
72 300 SOLESMES

Un reçu fiscal vous sera envoyé sur demande. Pensez à joindre une enveloppe timbrée, libellée à votre nom et adresse.

IV. Chapitres

Le Pèlerinage est organisé en chapitres.

Comment se constitue un chapitre ?

Un chapitre est un groupe d'environ 10 à 20 pèlerins qui se connaissent ou non, mené par un responsable de chapitre.

Il est possible de constituer son chapitre à l'avance (avec sa famille, sa paroisse, son groupe de prière...) ou de rejoindre un chapitre en arrivant. Toutefois, nous vous encourageons à rejoindre d'autres pèlerins pour vous enrichir de vos différences.

Il est possible, aussi, de rejoindre un chapitre jeunes, fiancés, etc.

Les responsables de chapitre, sont revêtus d'un tee-shirt avec le logo du pèlerinage. Ils ont "la crosse du pèlerin", grand bâton de marche en forme de croix, signe de rassemblement pour leur chapitre.

Qui anime un chapitre ?

Toute personne qui le souhaite, à condition :

- de préciser lors de son inscription en ligne, si possible avant le 31 juillet
- de pouvoir rassembler un groupe d'au moins 5 pèlerins, qu'elle inscrira.

Le livret du pèlerin aidera les animateurs à proposer des chants, à méditer un chapelet, etc.

Vous souhaitez constituer et animer un chapitre ? Contactez François-Ferdinand Cochin (voir ci-dessous) ou écrivez nous à pelesolesmes@sfr.fr

Vous êtes invités à une réunion de préparation à Solesmes le dimanche 22 Août à 16h à la Marbrerie.

Si vous ne pouvez pas venir à la réunion des responsables de chapitre merci de contacter le responsable des Chapitres : François-Ferdinand Cochin 06 43 82 78 16.

Doit-t-on apporter des bannières ? NON

4 bannières sur le thème du pèlerinage sont fournies par l'organisation. Aucune autre bannière n'est souhaitée car chaque responsable de chapitre, qui se sera inscrit avant le 1^{er} juillet, se verra remettre au départ la "crosse du pèlerin" en bois, réalisée par un organisateur du pèlerinage. Il est en effet important que les chefs de chapitres soient inscrits avant le 1^{er} juillet afin de laisser le temps à l'artiste de fabriquer les crosses. Il sera possible d'accrocher à la crosse un signe distinctif afin que chacun puisse retrouver son chapitre, (foulard de couleur, pancarte avec le nom d'une ville, d'une paroisse, nom d'un saint inscrit au recto et au verso, ...).

La « crosse » est un grand bâton en douglas de la Sarthe (Avoise), de 2 mètres 50 dont le haut est une croix. Un trou placé sous la croix permet d'accrocher une ficelle ou un fil de fer pour faire tenir le signe distinctif de votre chapitre.

V. Spiritualité

Indulgence plénière

Effectuer ce pèlerinage dans le cadre de l'année jubilaire de l'Abbaye permet de recevoir l'indulgence plénière. Pour le Jubilé de Solesmes, un décret du Vatican offre l'indulgence plénière aux pèlerins qui satisfont à certaines conditions : s'être confessé, avoir communié, prier aux intentions du Pape et récité le Notre Père, le Credo, la prière du Jubilé ou une prière mariale.

Pour obtenir cette grâce, « véritable rédemption de l'âme », il faut répondre aux trois conditions habituelles : se confesser avec contrition, recevoir la communion le jour de sa venue à Solesmes et prier aux intentions du Saint Père.

A ces trois conditions, il faut ajouter la visite sous forme de pèlerinage à l'abbatiale de Solesmes, au cours de laquelle il convient soit d'assister à un office liturgique avec dévotion en s'unissant à la prière des moines, soit en prenant un temps de prière fervente et la récitation du credo, du Notre Père et une invocation à la Vierge Marie, à saint Pierre, patron de l'église abbatiale de Solesmes et saint Benoît. L'indulgence plénière peut être acquise une fois par jour tous les jours, pour soi-même et les défunts.

Qu'est ce qu'une indulgence plénière ?

- Du latin indulgere : être bienveillant.

L'indulgence est la remise devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés dont la faute est effacée, que le fidèle bien disposé, et à certaines conditions définies, obtient par le secours de l'Eglise qui, en tant que ministre de la rédemption, distribue et applique avec autorité le trésor des satisfactions du Christ et des Saints (can.992).

Comment expliquer simplement l'indulgence plénière à mon enfant ?

La faute

Maman demande à son enfant de porter dans la pièce voisine une pile d'assiettes.

L'enfant, très jeune, prend toute la pile d'assiettes.

La maman : " - Ne prends pas tout à la fois, tu vas me les casser."

" - Si, si, " réponds l'enfant, " - Je peux. " Et il prend toute la pile.

Au passage de la porte, il manque la marche, tombe avec les assiettes qui se cassent.

Le regret et le pardon

L'enfant se met à pleurer. Il court vers sa mère qui domine son irritation.

L'enfant : " - Je te demande pardon."

La mère l'embrasse et lui pardonne.

Il est pardonné, mais les assiettes sont encore cassées et la mère ne les a pas recollées.

En justice, l'enfant doit payer les assiettes en prenant sur sa tirelire.

S'il ne paie maintenant il devra payer plus tard quand il aura gagné de l'argent.

L'indulgence

La maman, sachant le faible montant de la tirelire dit à l'enfant :

" - Tu vas aller ranger ta chambre et c'est moi qui paierai les assiettes."

Il y a disproportion entre ce qui est demandé à l'enfant et le prix des assiettes.
Mais la maman a profité de l'événement pour obtenir quelque chose qui lui tient à cœur et qui répugnait à l'enfant. Quelque chose qui est pour le bien de l'enfant.

L'Eglise demande quelque chose de dérisoire mais elle en profite pour demander la Confession, la Communion et l'union au Saint Père, des choses que le chrétien moyen n'estime pas toujours à leur immense valeur.

Les possibilités financières de la maman sont bien plus grandes que celle de la tirelire.
Le trésor de l'Église qui comprend les satisfactions du Christ et de tous les Saints peut suffire à combler les différences entre ce que doit le pécheur et ses possibilités de remboursement

Des prêtres peuvent-ils rejoindre le pèlerinage pour confesser et nous accompagner ?

Les prêtres qui participent à ce pèlerinage sont sollicités pour la confession pendant la marche ainsi qu'à partir de 16 h à Solesmes. Ils sont également les bienvenus pour concélébrer l'Eucharistie à Notre Dame du Chêne. Ils devront apporter une étole blanche pour la confession pendant et après le pèlerinage. La chasuble sera également blanche.

Nous espérons avoir répondu à toutes vos questions, nous vous attendons avec joie le 25 août.

Ce document sera régulièrement mis à jour sur le site www.abbayedesolesmes.fr